Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260928-2026_86-DE

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Francia JAFFRAIN, Noëlle LAUNAY, Maryline NIVET, Karine MACE, Mélanie FRELAUT, Laura BLEVIN, Lydie LETEXIER, Amandine HARNAY Messieurs Richard HAAS, Guillaume HAMON, Erio TOULGOAT, Jean-Yves HINAULT, Cécil MOUTON, Danick PICHOT, Yannick CHAPELAIN, Sébastien BOUL, Régis BEELDENS, Erwan MOISAN, Georges RIOU, Mathieu CHARLES, César LUCAS, Yann HAMON, Julien BALADI
Absents excusés	Mesdames Maéva VENIN (pouvoir donné à Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI), Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Amandine HARNAY) Messieurs Philippe BOUCHARD (donne pouvoir à Yann HAMON)
Secrétaire de séance	Madame Sylvie GUIGNARD
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Benjamin PASCOU, Directeur Général des Services
Rapport n° 2026-86	**AMENAGEMENT DU SITE DE BOUTDEVILLE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE ET DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT**
Rapporteur :	Madame Francia JAFFRAIN, Adjointe en charge de l'accompagnement budgétaire

Par délibération du 29 septembre 2025, le Conseil Municipal a approuvé le schéma d'intention paysager du site de Boutdeville.

Pour rappel, le projet vise à :

- **Réaliser une boucle de promenade**
 permettant de relier les différents sites, avec la création de 2 accès complémentaires par escaliers depuis le GR34 et depuis la briqueterie ;

- **Renforcer le lien entre Boutdeville et le rivage** :
 - En déplaçant les places de stationnement le long de la rue de la Briqueterie ;
 - En créant 1 placette au droit du carrefour Boutdeville/ Grèves ;
 - En restaurant la prairie ferroviaire à la suite de la déconstruction de l'atelier garage ;

- **Créer des espaces de médiation à l'échelle du site** :
 - Accueil général du site/gare et billetterie du tramway situés au sein de la maison du comptable ;
 - 4 thématiques abordées : Environnement, Harel de la Noë, Briqueterie, Chemins de fer ;

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260928-2026_86-DE

- **Remanier les espaces sur la prairie ferroviaire**
 avec le maintien et la valorisation d'une sélection de matériels roulants regroupés au sein d'un pôle dédié, la création d'un nouveau tracé du circuit du tramway et la relocalisation de la gare actuelle ;

- **Envisager l'avenir du château et de ses annexes** :
 pour le moment, ces éléments ont été intégrés à la démarche sur la base du programme suivant : valorisation des ruines du château, construction d'un belvédère, aménagement des annexes pour activités, aménagement d'une placette d'entrée du château et remise en valeur des espaces potagers. Ces éléments sont indiqués comme faisant partie d'une **phase ultérieure d'aménagement**.

Le montant global du projet s'élève à **758 118 € HT** détaillé dans le plan de financement ci-dessous :

Dépenses			**Recettes**		
Nature de la dépense	Montant € HT	%	Financeurs	Montant prévisionnel	Taux d'aide
Boucle Randonnée	159 090 €	21%	CD22	55 857 €	7%
Aménagements espaces publics	470 028 €	62%	Fonds Vert ETAT	143 536 €	19%
Muséographie/ Scénographie	129 000 €	17%	DETR	202 290 €	27%
			SBAA	129 000 €	17%
			Ville Langueux	227 435 €	30%
TOTAL	**758 118 €**		**TOTAL**	**758 118 €**	

Une délibération complémentaire pourra être proposée au conseil municipal dans le cadre de la recherche d'autres financeurs et subventions potentielles.

Aussi, **je vous propose :**

- de solliciter auprès du Département, au titre du Contrat de Territoire, une subvention de 7 % du montant HT, soit une subvention d'un montant de 55 857 € ;
- de solliciter une subvention de l'Etat au titre du Fonds vert ;
- de nous engager à prendre en charge la part qui nous incombe, soit un minimum de 30 % du montant HT.

Le présent rapport ne soulevant ni observation, ni avis contraire, est ADOPTE à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Langueux, le 30 septembre 2026
Le Maire,

COMMUNE DE LANGUEUX 22360

Richard HAAS

La Secrétaire de séance,

Sylvie GUIGNARD